

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 7 septembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT, Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER.

Absents excusés : Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Marie LEYGONIE (Pouvoir donné à Isabelle MORESI).

Absent : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Caroline BENOIT-GONIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

2021-38/ Délibération relative à l'adhésion de la mairie aux missions pluriannuelles proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la Métropole du Rhône (CDG69) dans le cadre d'une convention unique

Rapporteur : M.BATALLA

Le CDG69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG69 tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le CDG69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le CDG69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La mairie de Fleurieux sur l'Arbresle bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,

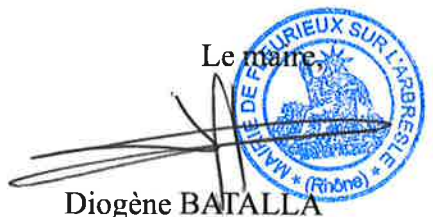
Il est proposé de poursuivre ces missions et d'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le CDG69 qui deviendront caduques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer avec le CDG69 la convention pluriannuelle avec les missions proposées.

Le maire



Diogène BATALLA